

**Rôle de la séance publique du 18/07/2024 à 09h30****Président** : Monsieur le Président QUILLÉVÉRE**Greffière** : Madame DAOUD

---

**01) N° 2402006****RAPPORTEUR : M. le Pdt. QUILLÉVÉRE**

Demandeur M. T NOUH JUNIOR

YARROUDH-FEURION

Défendeur PREFECTURE DE LA VENDEE

M. Nouh Junior T demande à la cour la suspension du jugement n°s 2406013 et 2407801 du 5 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 9 avril 2024 et du 7 mai 2024 du préfet de la Vendée portant refus de titre de séjour, avec obligation de quitter le territoire français sans délai en fixant le pays de renvoi, lui interdisant le retour sur le territoire français pendant une durée d'un an, l'informant de son signalement aux fins de non-admission dans le système d'information Schengen pendant la durée de son interdiction et l'assignant à résidence.